



Communauté de Communes Val de Gray
ZAC Gray Sud – Rue André Marie Ampère
70100 GRAY

Tél. : 03 84 65 58 69

www.cc-valdegray.fr

**DEMANDE DE CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT
ET D'ENTRETIEN D'UN ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF PREALABLE A UNE VENTE IMMOBILIERE**

Coordonnées du propriétaire :

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP Ville :

Numéro Tél portable :

Numéro Téléphone fixe :

Mail :

Demande à ce que soit réalisé l'état des lieux de l'assainissement sur la propriété :

Adresse :

CP ville :

Section et numéro de parcelle :

Contact pour la prise de rendez-vous et le contrôle sur site (si différent du propriétaire) :

Nom

Prénom :

Numéro Tél portable :

Numéro Tél fixe :

La vente immobilière est suivie par l'office notarial (si connue) :

Nom :

Adresse :

CP Ville :

La facture sera adressée à (si différent du propriétaire) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP Ville :

Numéro Tél portable :

Numéro Tél fixe :

Mail :

Engagement pour contrôle ANC dans le cadre d'une vente immobilière

Je soussigné(e) [Nom Prénom], sollicite la réalisation d'un contrôle de mon installation d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente immobilière et m'engage à régler la redevance correspondante d'un montant de [montant] € TTC, comprenant le déplacement, une heure de visite sur site, la rédaction du rapport et l'émission des conclusions du contrôle.

Un montant complémentaire de [montant] € TTC sera facturé pour chaque logement ou local supplémentaire contrôlé.

Le propriétaire s'engage à permettre l'accès aux logements et à rendre accessibles tous les regards et trappes liés à l'ANC. En cas d'inaccessibilité, un nouveau contrôle facturé [montant] € pourra être exigé. L'ouverture et la fermeture de ces dispositifs ne relèvent pas de la responsabilité de l'agent du SPANC.

Ce contrôle vise à établir l'état des lieux de l'installation à la date de la visite, et à vérifier sa conformité, son bon fonctionnement et son entretien.

Un rapport papier et/ou numérique, accompagné de la facture, sera transmis au payeur. Le contrôle est réalisé par un agent de la Communauté de communes du Val de Gray.

Le propriétaire ou payeur reconnaît avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur et du règlement de service ANC.

Le propriétaire

A..... Le.....

Signature

(Précédé de la mention <<lu et approuvé>>)

Le Payeur (s'il est différent du propriétaire)

A.....Le.....

Signature

(Précédé de la mention <<lu et approuvé>>)